



DIXIÈME ANNÉE. VOLUME XIX No 8

Samedi 20 Février 1892.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

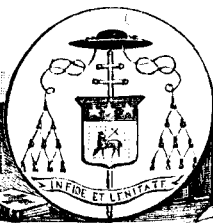
Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1448, B. P



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

AUX MESSIEURS DU CLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & CIE

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires,

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Angl.)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

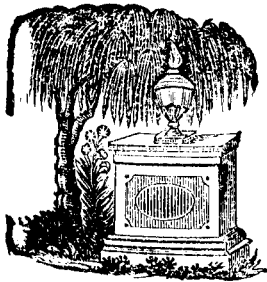
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Très Réduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre.

Résidence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

"

"

PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

Asile ST-BENOIT-JOSEPH

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

LONGUE-POINTE, près Montréal.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANGTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	21	FEVRIER	— St-Charles à Montréal.
MARDI	23	“	— St-André.
JEUDI	25	“	— Boucherville.
SAMEDI	27	“	— Notre-Dame à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	21	Février	— SEXAGÉSIME, 2 cl semid.
LUNDI	22	“	— Ch. de S. P. à Ant. d. m.
MARDI	23	“	— Passion de N. S. J. C., d. m.
MERCREDI	24	“	— S. Pierre Dam., E. O., d.
JEUDI	25	“	— S. Mathias, Ap., d. 2cl.
VENDREDI	26	“	— De la Férie.
SAMEDI	27	“	— S. Marg. de Cort. Pén., semid.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — Mercredi 24, à 7 h. Grand'messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

Notre-Dame. — Dimanche soir 21 février, à 7 h. $\frac{1}{2}$ réunion des membres de la confrérie de la Ste-Face.

Il y aura récitation du chapelet, sermon et bénédiction du T. S. Sacrement.

St-Henri à Montréal. — Dimanche, 21 février, ordination à 10 h.
Dimanche, 14 fév. — Sol. du T. de Ste-Cunégonde.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédaction : { M. le chanoine J. M. Emard.
 { M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la **SEMAINE RELIGIEUSE** pendant toute l'année 1892. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des neuf années de la **SEMAINE RELIGIEUSE**, peuvent s'adresser à cet effet aux rédacteurs, à l'archevêché. Prix : 9 00

Sur demande, la **SEMAINE RELIGIEUSE** recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

A V I S

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé pour l'année courante sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10ME ANNÉE. SAMEDI, 20 FEVRIER 1892. VOL. XIX, No 8.

SOMMAIRE :

I. Lettre Pastorale des archevêques et évêques et administrateurs des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, sur les élections. — II. Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, au clergé de son diocèse. — III. Dimanche de la Sexagésime. — IV. Les élections. — V. Etablissement des sourdes-muettes de Montréal. — VI. L'estime des hommes. — VII. Chronique : ordinations, etc. — VIII. Aux Prières.

LETTRE PASTORALE

Des Archevêques, Evêques et Administrateurs des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, ordonnant d'observer fidèlement les lois faites pour assurer la liberté et la pureté des élections.

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES, EVÊQUES ET ADMINISTRATEURS DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL,

*Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Nos Très Chers Frères,

L'apôtre S. Jean, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ, donnait aux fidèles de son temps une instruction que Nous croyons devoir vous citer, pour raffermir ou ressusciter dans vos âmes les sentiments de charité mutuelle et de respect pour Dieu qu'un trop grand nombre d'entre vous semblent avoir oubliés, pendant les élections.

» Celui qui n'aime pas son frère, dit S. Jean (I. Ép. ch. III),
» demeure dans la mort. Quiconque a de la haine pour son frère
» est homicide. Or vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle en lui (c'est-à-dire est mort aux yeux de Dieu). L'amour,
» de Dieu s'est manifesté par le sacrifice qu'il a fait de sa vie ;
» nous aussi nous devons être prêts à donner notre vie pour nos
» frères..... N'oublions pas que Jésus Christ nous a commandé
» de nous aimer les uns les autres. Celui qui observe les commandements de Dieu, demeure en Dieu et Dieu demeure en lui. »

Vous voyez, Nos Très Chers Frères, que manquer à la charité envers le prochain, même en affaires publiques, c'est se séparer

de Dieu, et se séparer de Dieu, c'est prendre le chemin de l'enfer.

Déjà, à plusieurs reprises, Nous vous avons fait avertir par vos pasteurs que dans les élections vous êtes sous le regard de Dieu et devez agir pour le plus grand bien de la religion et de la patrie, et que vous devez donner votre voix non pas à celui qui vous promet de l'argent ou de la boisson, mais à celui que vous jugez, après réflexion, le plus honnête et le plus capable de bien s'acquitter de la charge si importante que vous voulez lui confier.

Depuis quelques années, Nos Très Chers Frères, l'ivrognerie a fait des progrès épouvantables dans cette province et elle nous menace d'une manière terrible, surtout dans le temps des élections comme moyen de corruption auprès des électeurs.

Un apôtre de la tempérance a dit avec vérité que, dans une paroisse, les dépôts de boisson, en tout temps, mais surtout pendant une élection, sont des portes d'enfer.

Par conséquent, vous devez regarder comme le plus cruel et le plus dangereux ennemi de votre pays, de votre comté, de vos familles et de vous-mêmes, le candidat qui cherche à vous gagner en vous offrant et vous faisant donner des boissons enivrantes.

Par la porte de l'ivrognerie le démon entre dans une paroisse et y sème les désordres les plus déplorables. Le démon aveugle les électeurs qui ne savent plus ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent. Il met dans la bouche de ceux qui parlent les mensonges les plus absurdes, les injures les plus atroces, les médisances les plus affreuses, les calomnies les plus noires, les accusations les plus injustes et les plus scandaleuses.

Les liens de la famille sont brisés, les pères et les enfants, les frères et les amis, deviennent des ennemis, d'autant plus acharnés que les liens de la charité qui ont été brisés, étaient plus forts.

Contre tous les droits de la charité et de la justice, on maltraite ou l'on menace ceux qui appartiennent à un autre parti. Tôt ou tard les coupables seront punis, car la justice de Dieu rend à chacun ce qui lui est dû.

Ce n'est donc pas sans de graves raisons que la loi défend le débit des boissons pendant les élections ; mais malheureusement l'ennemi de Dieu et des hommes ne trouve que trop de moyens pour parvenir à ses fins. Il est donc du devoir de tous les paroissiens sans exception, de faire tout en leur pouvoir pour faire observer cette loi si importante.

Il va sans dire que les Candidats sont plus obligés que tous les autres citoyens, de veiller à ce que la loi divine et humaine soit observée en tous points.

Le Saint-Esprit, au chapitre trente-unième de l'Écclésiastique, dit : « Bienheureux l'homme qui a été trouvé sans tache, qui n'a point couru après l'or, et qui n'a point mis son espérance

» dans l'argent et dans les trésors. Il aurait pu violer les commandements de Dieu et faire le mal, mais il ne l'a point fait : » c'est » pourquoi ses biens ont été affermis dans le Seigneur. »

Voyons maintenant le terrible anathème que Notre-Seigneur a porté contre ceux qui violent la loi : « Malheur à celui par qui » vient le scandale ! il vaudrait mieux pour lui qu'on le jettât » dans la mer avec une meule de moulin au cou. » (S. Luc, XVII, 1).

A ces causes, et le nom de Dieu invoque, usant de l'autorité que Notre-Seigneur nous a confiée pour votre salut éternel, Nous défendons sous peine de faute grave de vendre, de donner ou de distribuer de la boisson dans les trois jours qui précèdent et suivent une élection quelconque, et pendant la dite élection, sous peine de péché grave qui sera un cas réservé tout spécialement, dont l'absolution ne pourra être accordée que par Nous ou nos Vicaires Généraux.

Il en sera de même de ceux qui pendant le même temps se vendront, ou maltraiteront leur prochain à propos d'élection ou donneront de l'argent ou autre chose pour acheter un suffrage, ou pour empêcher quelqu'un de voter.

Ayez toujours présent à l'esprit cette terrible parole de Notre-Seigneur : « Malheur à celui par qui vient le scandale. » (S. Luc, XVII, 1).

Que vous servira d'avoir reçu un peu d'argent, ou d'avoir réussi à faire élire votre candidat par l'argent, ou par la boisson, ou par des menaces, si la main toute-puissante de Dieu doit tôt ou tard vous frapper dans ce monde-ci ou dans l'autre ?

Daigne Notre-Seigneur Nos Très Chers Frères, vous accorder la grâce de bien comprendre et de bien observer ce grand devoir de la charité et de la justice que vous devez à votre pays et à votre prochain, de l'obéissance que vous devez à Dieu qui ordonne de suivre les lois, afin que sa bénédiction descende sur vous, sur vos familles et sur toute la province.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précèdera l'élection.

Donné sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse de Québec, et le contreseing du secrétaire de l'archevêché de Québec, le trois février, mil huit cent quatre-vingt douze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Cyrène, Administrateur de Chicou-

† L.-F., Év. des Trois-Rivières.

[timi.

† L.-Z., Év. de Saint-Hyacinthe.

† ANORÉ ALBERT, Év. de St-Germain de Rimouski.

L.-V. THIBAUDIER, ptre, V.-G., Administrateur de Nicolet.

H.-O. CHALIFOUX, ptre, Administrateur de Sherbrooke.

Par Mandement de Son Éminence,

B. PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

Dans une circulaire au clergé, Monseigneur l'archevêque de Montréal déclare que le dispositif du Mandement ci-dessus devra être expliqué dans ce diocèse de la manière suivante :

1o Il est défendu sous peine de faute grave, qui est un cas réservé, de donner, de vendre ou de distribuer de la boisson enivrante, *dans un but électoral quelconque*, (par exemple pour influencer des électeurs ou pour fêter la victoire d'un candidat), les trois jours qui précèdent et les trois jours qui suivent une élection, et le jour même de la votation.

2o La corruption électorale est défendue en tout temps sous peine de faute grave pareillement réservée à l'archevêque et à son grand vicaire ; cette réserve s'étend non seulement à ceux qui vendent, mais encore à ceux qui achètent un vote ou une abstention de vote, de même qu'à ceux qui emploient la violence ou les menaces pour obliger ou empêcher quelqu'un de voter.

CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Au clergé de son diocèse.

Archevêché de Montréal, 8 février 1892.

Mes chers collaborateurs,

Je reçois aujourd'hui communication d'un décret de la sainte Inquisition Romaine, en date du 14 janvier dernier, par lequel Sa Sainteté Léon XIII, ému de la maladie qui exerce ses ravages dans tous les pays, accorde aux évêques le pouvoir de dispenser leurs sujets de l'abstinence et du jeûne aussi longtemps que le demanderont les circonstances.

Tout en donnant cette nouvelle marque de sa sollicitude paternelle pour tout ce qui concerne non seulement le salut de nos âmes, mais encore notre bien-être temporel, N. S. Père le Pape exprime le désir de voir les fidèles qui profiteront de ce privilège, s'adonner avec plus de soin aux bonnes œuvres qui peuvent leur mériter la clémence divine. Il les exhorte spécialement à secourir les pauvres, à prier et à assister aux offices dans les églises, à fréquenter les sacre-

ments, afin d'obtenir de Dieu la cessation des maux qui nous accablent ; ces maux nous devons les regarder comme les instruments de la justice divine châtiant les hommes pour la corruption de leurs mœurs et le débordement des vices.

En vertu du pouvoir accordé aux évêques par le décret du 14 janvier, jusqu'à nouvel ordre et à partir du 15 février, je dispense le clergé, les communautés, et les fidèles de ce diocèse de faire maigre et jeûne.

Cependant, sans les y obliger, je conseille à ceux qui pourront le faire, d'observer le jeûne et l'abstinence les mercredis et vendredis durant le saint temps du carême et l'abstinence les autres vendredis de l'année.

Il faut bien faire comprendre aux fidèles que cette suspension temporaire de la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence, loin de détruire, rend au contraire plus pressantes et plus rigoureuses les grandes lois divines de la prière, de l'aumône et de la pénitence. Vous les exhorterez donc à la sanctification parfaite du dimanche ; à la présence aux offices publics, à la récitation des prières et particulièrement du chapelet, en famille ; à la pratique des œuvres de charité ; à la fuite des divertissements dangereux, tels que les bals, les théâtres, etc ; qu'ils acceptent et observent, par esprit de mortification chrétienne, et comme compensation aux règles ordinaires du carême, la défense sévère sans doute, mais jugée nécessaire, relativement au commerce des liqueurs enivrantes à l'époque des prochaines élections.

Pour donner un caractère uniforme à la prière et à l'aumône qui se feront publiquement à l'église, voici ce qui devra être observé pendant tout le temps que durera cette dispense du maigre et du jeûne :

1o A tous les saluts du Très Saint Sacrement donnés avec l'ostensoir, on chantera après le *Parce Domine*, les litanies du Saint Nom de Jésus.

2o Quand le salut se donnera avec le ciboire, on pourra se contenter de réciter ces mêmes litanies.

3o Dans toutes les églises, il y aura un tronc destiné à recevoir les aumônes des fidèles. Ces aumônes devront être fidèlement transmises à l'archevêché pour être appliquées aux œuvres diocésaines.

Je suis bien sincèrement,

Mes chers collaborateurs,

Votre tout dévoué en N. S.,

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

DIMANCHE DE LA SEXAGESIME

« Une autre partie de la semence tomba sur une terre pierreuse et se désécha, parce qu'elle n'avait pas de profondeur. »

I. La terre pierreuse désigne, selon l'interprétation de J.-C. lui-même, les âmes qui éprouvent une certaine jouissance à entendre la parole de Dieu ; elles en goûtent la beauté, elles en admirent la sublimité et, dans leur empressement, elles voudraient en récolter les fruits le lendemain des semailles. Mais ces âmes, ajoute l'Évangile, ne sont fidèles que pour un temps car la semence de la parole s'est arrêtée à la surface de l'imagination ; elle n'est pas descendue dans les sillons du cœur ; elle a soulevé de bons désirs, mais elle n'a pas touché la volonté ; elle a produit des fleurs, mais ces fleurs, dépourvues de racines, se sont flétries avant la saison des fruits. Ces âmes fécondes en théories et stériles dans l'exécution, promettent beaucoup au printemps ; mais elles défont aux approches des orages et des intempéries, et restent abattues dans l'arrière-saison.

Nous échapperons à ces périls, si nous joignons les efforts de chaque jour à la méditation assidue de la parole de Dieu.

II. Les pierres qui remplissent le champ de notre âme et empêchent la divine semence d'y prendre racine sont d'autant plus dangereuses qu'elles substituent des illusions aux réalités. Le sol sans profondeur donne hâtivement naissance à une foule de bonnes pensées qu'on prend pour des vertus ; on confond les vellétés transitoires avec les actes efficaces de la volonté ; on se réjouit de la multiplicité des bons désirs, sans profiter des moyens et des occasions de les accomplir ; de manière qu'on vit dans une fausse sécurité et dans une stérile espérance. C'est à nous à voir quelles sont les pierres d'achoppement qui obstruent notre âme. Les obstacles les plus ordinaires que rencontre la parole de Dieu, ce sont les points de vue de notre esprit, les retours sur nous-mêmes, les susceptibilités de l'amour-propre, les préoccupations du passé ou de l'avenir, ou bien des antipathies et des affections exagérées. Il faut surtout, selon St. Jean, se tenir en garde contre certaines idoles spirituelles. L'âme pieuse en triomphera par des sacrifices courageux et par la prière persévérante.

LES ELECTIONS

Nous revenons sur ce sujet si grave, si actuel et dont Nos Seigneurs les évêques viennent de faire l'objet de leur mandement collectif.

I

D'où vient ce mal dont gémit tout homme honnête et que notre épiscopat flétrit avec une si juste sévérité : la corruption électorale ?

Ce mal nous paraît avoir pour cause une erreur en matière de foi, et, par suite, un relâchement dans l'obéissance due à la loi de Dieu.

Le véritable remède à ce mal se trouve dans l'enseignement que Jésus-Christ a chargé son Eglise de donner à toutes les nations et dans l'obéissance aux préceptes qu'il a imposés à tous les peuples : « Allez, enseignez toutes les nations, apprenez leur à garder toutes les choses que je vous ai commandées. » (Math. 28-20).

Voilà pourquoi les évêques de la province après avoir dénoncé dans le IV^e concile de Québec la gravité des désordres qui se produisent durant les élections, et flétri toutes les iniquités qui s'y commettent, ont jugé dans le Ve concile que le temps était venu de dénoncer nommément les funestes erreurs qui en étaient la cause première, et de prémunir le clergé et les fidèles contre les dangers de ces doctrines funestes si souvent dénoncées au monde catholique par Pie IX, et solennellement condamnées par Léon XIII, dans sa célèbre encyclique sur la liberté humaine : « D'autres, dit l'illustre Pontife, vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes. Selon eux les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers mais non celle des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu, et de légiférer sans en tenir aucun compte, d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

L'archevêque de Québec, aujourd'hui Son Eminence le Cardinal Taschereau, parlant des devoirs des électeurs, caractérise cette erreur qu'il appelle la grande erreur des temps modernes, presque dans les mêmes termes : « La grande erreur des temps mo-

ternes, dit-il, tend à bannir Dieu de la société civile, et à rendre celle-ci étrangère à la religion. On admet bien, en apparence du moins, la vérité de ce jugement que Jésus-Christ doit un jour exercer sur tous les hommes, mais on veut en restreindre l'objet à la conduite privée »

L'on oublie que le même Dieu qui doit juger les individus, est aussi celui qui juge les peuples, et qu'il exercera un jugement terrible sur ceux qui gouvernent comme sur ceux qui sont gouvernés.

De ces principes indiscutables, Sa Grandeur conclut avec raison, en disant : « Dieu jugera donc les candidats ; il jugera les électeurs, il jugera tous ceux qui prennent part aux élections de quelque manière que ce soit. Il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles, de vos actes, dans l'exercice de ce droit important de vote que la constitution de notre pays vous accorde et vous garantit. Dieu vous demandera donc pour qui, pourquoi, et comment vous avez usé de ce droit. Pas une parole, pas une démarche, pas une pensée, si ca hée qu'elle puisse être dans votre cœur n'échappera à son œil scrutateur. »

Il est donc hors de doute que le vote des électeurs dans une élection est avant tout un acte moral au premier chef, et pour lequel chacun aura à rendre un compte exact au tribunal de Dieu.

C'est là une vérité aussi évidente à la lumière de la raison qu'àux yeux de la foi. En effet par son vote, chaque électeur contribue à donner à un homme le pouvoir de faire des lois qui obligeront en conscience, et qui toucheront aux plus chers intérêts de la religion et de la patrie, comme aussi celui de choisir les hommes qui devront gouverner de fait le pays

Par conséquent, il assume la responsabilité de toutes les lois bonnes ou mauvaises que cet homme devenu son représentant dans la législature appuiera de son vote ; et il sera également responsable de tous les actes honnêtes ou malhonnêtes de l'administration que ce même représentant contribuera à maintenir au pouvoir.

(A suivre.)

L'INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

A Montréal.

Tout Montréal connaît le bel établissement non encore terminé des sourdes-muettes confié aux soins des Sœurs de la Providence, et situé sur les rues St-Denis, Berti et Roy au coin de la rue Cherrier, qui rappelle le nom d'un des principaux bienfaiteurs de cette institution.

Mais ce que l'on connaît moins et ce que nous voudrions faire ressortir ici, ce sont les résultats admirables auxquels on est arrivé aujourd'hui, dans cette maison, grâce aux méthodes d'enseignement qu'on y suit et qui permettent de faire parler les muets, et en un certain sens de faire entendre les sourds. Nous disons en un certain sens, car s'il est parfaitement vrai que les muets parlent et émettent des sons nets et perceptibles, on ne peut prétendre que les sourds entendent ; seulement on est arrivé, après des exercices très ingénieux à leur faire lire sur les lèvres d'un parlant les mots comme dans un livre, et assez rapidement, pour qu'il y ait illusion et qu'on soit tout disposé à croire qu'ils entendent.

La méthode qui a donné ces résultats est désignée sous le nom de méthode *orale pure*, parce qu'elle supprime dans l'enseignement des sourds-muets les signes et la mimique. Elle n'est devenue générale en Europe que depuis quelques années quoiqu'elle ait été inventée il y a longtemps et enseignée notamment en Allemagne dès la fin du dix-huitième siècle, mais les progrès rapides réalisés par la méthode des signes et le succès de l'alphabet manuel de l'abbé de l'Épée avaient fait adopter son système dans le monde entier. Il est nécessaire de résumer l'historique de ces deux enseignements, d'autant mieux que dans l'établissement dont nous nous occupons, nous verrons les deux méthodes mises en pratique pour des motifs que nous expliquerons ultérieurement.

Ce ne fut qu'à la fin du dix-huitième siècle que les sourds-muets et les aveugles, ces deux classes d'infortunés, privés jusque-là de tous moyens d'instruction, condamnés pour la plupart à une vie misérable, ont pu rentrer dans la famille humaine dont ils semblaient exclus par leur triste infirmité. C'est à deux français qu'ils doivent

ce bienfait, et leurs noms ne sauraient être oubliés en tête de cette étude.

Ce que Valentin Haüy, fils d'un pauvre tisserand de la Picardie, fit pour les aveugles en 1782, l'abbé de l'Épée l'avait déjà fait pour les sourds-muets dès 1778. On sait comment en 1753 il avait été amené à s'occuper de ces malheureux. Venu pour une affaire insignifiante chez une veuve qui habitait rue des Fossés Saint-Victor, et qui par hasard était absente, il fut reçu par ses filles, deux sœurs jumelles dont il ne put obtenir un mot. Lorsque la mère revint, il sut que ces enfants étaient sourdes-muettes, fort désolées de la mort du père Vanin, qui essayait au moyen d'estampes de leur donner quelque instruction. " Cet instant " dit M. Maxime du Camp " décida du sort des sourds-muets et de la vocation de l'abbé de l'Épée ; il se sentit appelé et se consacra exclusivement dès cette heure jusqu'à celle de sa mort à son œuvre. "

Les ressources dont disposait l'abbé étaient bien faibles : il intéressa à ses essais quelques personnes charitables, plaça dans divers pensionnats ses élèves, qu'il appelait ses enfants, et deux fois par semaine, de sept heures du matin à midi, on les lui amenait dans son appartement de la rue des Moulins, à Paris, et là il leur apprenait l'alphabet par signes, qu'il leur expliquait en même temps par l'écriture, — car les deux enseignements sont forcément simultanés — leur donnant ainsi un langage réel qui leur permettait de comprendre et d'être compris. Soixante quinze élèves suivaient ses leçons. Ce qu'il fallut à l'excellent abbé, d'études, de patience et d'efforts pour arriver à faire saisir sa méthode encore imparfaite, il est aisé surtout aujourd'hui de s'en rendre compte. Il réussit cependant, mais lentement, tandis que sa fortune s'épuisait rapidement.

Grâce à la haute influence du comte de Falkenstein, plus tard Joseph II, frère de Marie-Antoinette qui avait visité l'école des sourds-muets, le roi Louis XVI prit sous sa protection le nouvel établissement. L'œuvre fut définitivement fondée en 1785 par l'attribution d'une rente qui en assurait l'existence.

Lorsque l'abbé de l'Épée mourut, épuisé par son ardente charité qui lui causa de nombreux déboires, le 25 décembre 1789, l'école comptait 200 élèves et avait déjà des succursales à Bordeaux sous la direction de l'abbé Sicard, à Angers, et sa méthode était suivie en Autriche, en Italie, et dans le Wurtemberg.

Il n'est que juste de payer un tribut d'hommage à la mémoire de ce bienfaiteur de l'humanité, si humble, si pieux qui, dans son admirable découverte fut surtout guidé par la pensée de faire connaître aux infortunés sourds-muets les consolations de la religion. La foi l'inspira, la charité le soutint et Dieu l'éclaira.

L'abbé de l'Épée avait, comme on le sait, créé une langue particulière pour les sourds-muets, un langage de convention représenté par des signes. Sans discuter ici les défauts et les lacunes de ce système, corrigé plus tard par l'emploi des signes naturels, et la méthode dite de l'*École française*, nous devons dire qu'il fut adopté presque généralement jusqu'en 1870, et même 1880, époque à laquelle eut lieu le congrès de Milan dont les résolutions assurèrent à la méthode orale la première place.

II

L'institution des sourdes-muettes catholiques date au Canada de 1851. Les débuts furent bien modestes : cependant il est intéressant de les rappeler, car ils nous fourniront l'occasion de montrer l'intelligence supérieure, l'énergie indomptable et l'ardente charité de sœur Marie de Bonsecours, (un nom prédestiné), qui fut la créatrice de cette œuvre. On pourrait faire de touchants rapprochements entre la sœur canadienne et l'abbé de l'Épée ; tous deux animés du même amour pour les malheureux sourds-muets, tous deux anxieux de trouver les ressources nécessaires pour leur venir en aide, tous deux enfin usant leur vie pour assurer l'avenir de leurs enfants adoptifs.

Voici dans quelles circonstances sœur Marie de Bonsecours fut amenée à se consacrer à l'instruction de ces déshérités de la nature. Les sœurs de la Providence, maison fondée dès 1828 par madame veuve Gamelin pour prendre soin des personnes âgées et, infirmes, des orphelins et assister les pauvres et les malades, avaient en 1846 la charge d'une école à la Longue-Pointe. Sœur Marie de Bonsecours (1) y était entrée en 1849, immédiatement après avoir été reçue religieuse. Or, en 1851, on amena à cette école deux

(1) Le nom de famille de sœur Marie Bonsecours était Gadbois de Beloeil. Elle avait six sœurs et un frère, ses six sœurs se firent religieuses, quatre comme elle à la Providence, une chez les sœurs Grises, et une chez les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

jeunes filles orphelines de mère, Melles Hanley dont l'une d'elle, Marguerite Hélène, était sourde-muette. Sœur Marie de Bonsecours qui, pendant son noviciat avait assisté aux séances données à la maison-mère de la Providence à Montréal par l'abbé Lagorce sur l'enseignement des sourds-muets et y avait pris un grand intérêt, se chargea d'essayer d'instruire Melle Hanley. Elle possédait un manuel traitant de la méthode alors adoptée, et se mit avec ardeur à l'étude, passant les nuits pour apprendre les notions indispensables. En même temps la fille d'un ami de son père, Melle Georgina Lavallée aussi sourde-muette était admise à la Longue-Pointe, (29 mars 1851), ainsi que Melle Olive Mondor (1852) aujourd'hui religieuse à l'établissement de la rue St-Denis : ce furent les premières élèves de sœur Marie de Bonsecours.

Celle-ci se rendit-elle compte, à ce moment même, du grand service qu'elle était appelée à rendre aux sourdes-muettes du Canada, ou ne vit-elle qu'un devoir moins général à remplir, toujours est-il que dès lors elle se dévoua exclusivement à cette œuvre.

En 1852, l'école avait déjà dix élèves et en 1854 ce nombre était doublé. Sœur Marie de Bonsecours, se sentant insuffisamment préparée pour un tel travail, se rendit à New-York et y suivit les cours de l'école de Fort Washington à New-York afin de pouvoir créer des sous-maîtresses devant l'aider dans son pénible enseignement.

En 1857 on comptait à la Longue-Pointe 32 élèves. L'école devenue trop petite fut transférée à Montréal où la communauté mit à sa disposition l'hospice St-Joseph rue Mignonne. L'installation faite en 1858 dans ce local ne devait être que provisoire, car il y avait déjà à St-Joseph le service des prêtres âgés et un orphelinat.

Il fallait de toute nécessité un établissement exclusivement affecté aux sourdes-muettes. Mais où trouver les ressources nécessaires, surtout à cette époque où de tous côtés se créaient à Montréal des institutions répondant à des besoins urgents, hôpitaux, collèges, salles d'asiles, écoles primaires ? C'est ici que se déploie l'activité vraiment prodigieuse de sœur Marie de Bonsecours qui sent bien que le moment est décisif pour l'œuvre qui lui est chère. Elle se multiplie ne tenant compte ni des fatigues, ni des refus. Dieu bénit ses efforts. Un généreux bienfaiteur, M. Côme S. Cherrier donne le 17 juillet 1863 un vaste terrain de 680 pieds de long sur 233 pieds situé au nord des limites de Montréal,

complètement inculte, couvert de souches, et qui selon une désignation datant de cette époque formait une "baissière impraticable." L'accès en était difficile, il n'y avait alors aucune voie de communication avec Montréal qui dépassait à peine la rue Mignonne.

Sœur Marie de Bonsecours obtint quelques secours en argent et commença immédiatement la construction qui borde la rue St-Denis. Nous ne nous arrêterons pas à faire la description de ce premier édifice, appelé à disparaître dans un avenir peu éloigné, car il menace ruine à raison de l'abaissement du niveau de la rue St-Denis, et ne rentre pas dans le plan de l'établissement projeté dont une partie, celle sur la rue de Berry, est presque achevée.

Il nous suffira de dire qu'en 1864 l'école des sourdes-muettes prenait possession de sa nouvelle et définitive résidence : heureux moment qui remplissait d'une douce joie le cœur de la digne supérieure sans mettre un terme à son dévouement, ni à ses inquiétudes, car il fallait assurer le sort de cette institution. La préoccupation constante de sœur Marie Bonsecours était l'avenir de ses chers enfants, et pendant la maladie qui devait l'emporter, elle demandait souvent à ses collaboratrices : a-t-on de quoi nourrir nos pensionnaires ? question cruelle, que souvent aussi s'était posé l'abbé de l'Épée.

En 1870, lorsqu'il fut question des progrès de la nouvelle méthode orale, Mgr Fabre, alors chanoine de Montréal, qui s'intéressait particulièrement à l'institution des sourdes-muettes conseilla à sœur Marie de Bonsecours de se rendre en Europe pour visiter les écoles du Continent, ce qu'elle fit non sans fatigue ; mais il devait en résulter un grand bien pour ses élèves, et elle n'hésita pas. Elle revint de ce voyage avec des idées nouvelles, et des plans d'amélioration qu'elle s'empessa, avec cet esprit de décision qui lui était propre, de mettre à exécution. Nous verrons plus tard comment elle réussit dans l'application de cette méthode, et les développements qu'elle donna à sa maison. Son activité ne se ralentit pas un instant jusqu'au jour le 31 octobre 1854 où, vaincue par la maladie, le corps usé par un travail excessif, mais l'âme toujours forte et vaillante, elle fut appelée à recevoir la récompense de son dévouement. Ce fut un deuil général dont nous trouvons l'expression dans toutes les publications de cette époque. La reconnaissance publique a tenu à se manifester sous toutes les formes :

mais les plus touchantes furent la tristesse et le désespoir de ses chères élèves. Grâce à Dieu, sœur Marie de Bonsecours laissait l'œuvre entre les mains de sa sœur, en religion sœur Ildefonse, qui l'avait assistée presque dès le début et avait pris une part active à toutes ses épreuves. Sous cette direction, l'établissement ne pouvait que prospérer, tant l'impulsion donnée par la fondatrice était puissante.

L'ESTIME DES HOMMES

Le curé d'Ars reçut un jour une lettre dans laquelle on le traitait de scélérat, d'hypocrite, de charlatan, d'ignorant, etc. ; il lut, sourit et resta calme.

Quelques heures après, il en reçut une autre où on l'appelait un homme de Dieu, un saint, et où on lui demandait ses prières pour un miracle. Il sourit encore et dit à ceux qui étaient près de lui :

« Voyez comme il faut peu se fier à l'estime des hommes ! Une lettre, ce matin, me chargeait d'injures ; une autre, ce soir, m'accablait de compliments. Ni celle de ce matin ne m'a rendu plus mauvais, ni celle de ce soir meilleur. Que c'est peu de chose que l'estime des hommes ! »

Archevêché de Montréal, 11 février 1892.

Monsieur l'abbé Toussaint St-Aubin, curé de St-Georges de Henryville, décédé ce jour, appartenait à la société d'une messe.

Archevêché de Montréal 15 février 1892.

Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, archevêque de Léontopolis, décédé à Rimouski le 26 janvier dernier, à l'âge de 70 ans et 4 mois, était membre de la société d'une messe.

J. M. EMARD, chan.
Chancelier.

CHRONIQUE

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal a fait Dimanche dernier les ordinations suivantes, dans la chapelle de l'institut des Sourdes-Muettes.

Sous-diaconat : M. Ls. Martel, diocèse de Montréal.

Diaconat : MM. A. J. Novacek, diocèse de Concordia ; P. Dar-che, diocèse de St-Hyacinthe.

Prétrise, M. G. Deshaies, diocèse de Montréal.

* * * Dimanche dernier Monseigneur l'archevêque a fait plusieurs ordinations dans la chapelle des sourdes-muettes, rue St-Denis de cette ville et donné la confirmation à une sourde-muette. Dans l'après-midi il y a eu une séance bien intéressante et bien touchante à la fois. Les sourdes-muettes qui ne suivent pas la méthode orale ont mimé et traduit par signes à Monseigneur les sentiments de reconnaissance qu'elles éprouvaient pour l'intérêt que l'archevêque de Montréal a toujours témoigné à cet établissement. Les sourdes-parlantes ont souhaité la bienvenue, à Sa Grandeur, dans un dialogue auquel ont pris part treize d'entr'elles. On entendait parfaitement et on comprenait très bien toutes les paroles prononcées. Monseigneur a tenu à remercier les élèves de leurs bons sentiments et à les féliciter de la satisfaction qu'elles donnaient à leurs maîtres si dévoués. Les sourdes-muettes gardent précieusement le souvenir de cette auguste visite.

* * * Le comité électoral de la 3e circonscription de Brest vient de désigner Mgr d'Hulst comme candidat au siège de député laissé vacant par la mort de Mgr Freppel.

* * * Pendant l'année 1891 il a été reçu à l'Eglise du Vœu National du Sacré-Cœur, 363 pèlerinages auxquels ont pris part environ 145.000 pèlerins. 284.780 personnes ont assisté aux offices ordinaires. Il a été distribué 104.000 communions ; 5.912 prêtres étrangers ont célébré la messe dans le sanctuaire et 105 évêques ont fait leur pèlerinage à Montmartre.

A ces chiffres, si on y joint les pèlerins venus isolément, on

peut sans exagération dire qu'un million de personnes sont venues implorer le Sacré-Cœur.

* * * M. le comte John de Salis-Soglio, secrétaire de la légation anglaise en Belgique, gendre de feu le prince de Caraman-Chimay, a suivi l'exemple de nombreux membres de sa famille en se convertissant au catholicisme. Les Salis Soglio sont une très ancienne famille anglaise et protestante ; mais les conversions au catholicisme ont été si fréquentes parmi ses membres qu'un des convertis, qui est Père bénédictin à Beuron, a jugé intéressant d'écrire une histoire de ces conversions. Le comte John de Salis-Soglio est né, en 1864, à Hillington-Place, près de Londres.

* * * Sur la désignation que le P. Anderledy en a donnée lui-même avant de mourir, c'est le P. Martin, substitut du secrétaire général pour l'assistance d'Espagne, qui remplit les fonctions intérimaires de vicaire général de la Compagnie de Jésus.

Le chapitre de l'Ordre pour l'élection du nouveau général ne pourra se réunir que dans quelque temps, lorsque les délégués des diverses provinces de la Compagnie seront en mesure de se rendre à Rome à cet effet.

* * * Le R. P. Schofield, Rédemptoriste en Angleterre est entré dans sa cent-unième année. Il avait cinquante-huit ans quand il fut converti à la religion catholique, en 1850, par le cardinal Newman.

Il habite toujours au couvent de Teignmouth.

Il jouit de toutes ses facultés, et sa santé est aussi parfaite que possible.

Le R. Bresson, directeur des missions du cardinal Lavignerie, télégraphie de Zanzibar que l'expédition antiesclavagiste belge du capitaine Jacques, est arrivée au Tanganyka. On doit organiser pour le printemps prochain une nouvelle expédition antiesclavagiste, qui permettrait au capitaine Jacques d'élever sur toute la frontière orientale du Congo une barrière contre l'esclavage.

AUX PRIERES

M. l'abbé Toussaint St-Aubin, curé de St-Georges de Henryville.

Sr Marie Mériilda Ménard, des Sœurs Grises, Montréal.

Dame Fidèle Perrault, Montréal.

Dame Catherine Dion, veuve de feu George Barbeau.

M. A. de Bonpart, Montréal.

LE SIROP DE TÉRÉBENTHINE

— DU —

Dr LAVIOLETTE

Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

25c et 50c le FLACON.

CERTIFICATS

Montréal, Décembre 1890.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Votre *Sirop de Térébenthine* nous a guéris, mon fils et moi, d'un rhume que nous avions depuis plusieurs semaines. Deux bouteilles ont suffi. Je me fais un devoir de le recommander au public.

Votre obéissant serviteur,

H. A. BRAULT.

Manchonnier de la maison Chs. Desjardins & Cie, 1537, rue Ste-Catherine.

Montréal, 30 Mars 1891.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Je suis heureux de vous dire que l'usage que j'ai fait de votre *Sirop de Térébenthine* m'a procuré un soulagement considérable dans l'affection des reins et de la gorge dont je souffre depuis de nombreuses années, comme vous le savez.

Ce résultat est nécessairement, pour ceux qui me connaissent, une preuve certaine de l'excellence de ce médicament. Aussi, pour le bien de l'humanité, je souhaite que ce précieux sirop soit connu partout.

Croyez-moi sincèrement.

Votre dévoué et obligé.

F. X. TRÉPANIER, Ptre.

Convent des Sourdes-Muettes, 401, rue St-Denis.

Je souffrais beaucoup depuis trois mois d'une toux opiniâtre accompagnée de picotements de la gorge, de transpiration la nuit et d'un affaiblissement général qui me faisaient craindre la consommation de la gorge. Je suis maintenant parfaitement bien et

je dois ma guérison au *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. Je n'en ai pris que quatre petits flacons de 25c chaque.

FÉLIX SAUVAGEAU.

Entrepreneur menuisier, 179½ rue St-Antoine.

Je souffrais, depuis plus d'un an, d'une toux opiniâtre, accompagnée d'une expectoration abondante et de mauvaise apparence, de transpiration la nuit, de points ou douleurs à la poitrine, d'affaiblissement et d'un dépérissement général et progressif qui me faisait redouter la consommation. Je pris plusieurs remèdes sans aucun soulagement. Je suis maintenant parfaitement bien, au grand étonnement de mes amis, et je déclare avoir été guéri par le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. J'en ai pris cinq flacons de 50c chaque. Je recommande ce précieux Sirop à ceux qui toussent et se croient en consommation.

WILFRID DASTOUS.

Tabacaliste, et tenant un dépôt de journaux au No 90 rue St-Antoine, coin de la rue Ste-Marguerite, Montréal.

Montréal, 31 Janvier 1891.

Ayant fait usage, dans ma famille, du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, je puis le recommander fortement à ceux qui souffrent d'une toux opiniâtre consecutive à la grippe. La guérison est sûre et rapide.

L. A. LESAGE.

Du département des canaux et demeurant au No 1517 rue Ontario.

EN VENTE PARTOUT.

SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE

du Dr NEY



**Forc la soulagement
et la guérison de
l'asthme, de la
Bronchite, du
Croup, etc.**

Après une expérience de nombre d'années chez
une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU
Dr NEY est offert au public en toute confiance.
Les succès de cette excellente préparation sont
évidents par de nombreux témoignages. Parmi
d'autres, nous ne donnons que quelques extraits
de ceux de ces attestations.
La Har, pour A. Boire, de l'Hôpital Général
à St-Boniface, Manitoba, dit:
"..... Quant à l'effet de votre Spécifique An-
tisthmatique, je crois que n'en ai vu ce que j'igno-
rais. Si tel ne guérit pas toujours, il soulage in-
failliblement."
St-Boniface, 8 juin 1887. Secur A. Boire.

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1890 :
"J'ai fait usage du SPECIFIQUE ANTI-
ASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plu-
sieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai
eu un cas particulièrement grave et qui le per-
sonne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique in-
cessant depuis 12 à 15 ans. Ce homme était tel-
lement mal, qu'il craignait la suffocation. Ja-
mais n'arriver la fumée du SPECIFIQUE AN-
TI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY, et aussitôt
la respiration reprit son cours régulier. Il y a
de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que
j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette
époque. Je n'ai donc qu'à me louer de l'usage
de cette excellente préparation.
St-Félix de Valois, G. DESROSIERES, M. D.

Vendu par tous les pharmacies en boîtes de
50 cts et de \$1.00.
France par la maille sur réception au prix.
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Pharmacien
JOLIBETTE, P. G.

RESSORTS DE PORTE PNEUMATIQUES

Fermant toujours les portes et sans bruit. TRINGLES en FEUTRE ou en
CAOUTCHOUC à l'épreuve de l'air froid. COUTELLERIE, ARGENTERIE,
FERRONNERIE de toute sorte chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

**CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097 RUE NOTRE-DAME.

**PERRAULT ET MESNARD,
ARCHITECTES**

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "ÉCLIPSE" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE, - MONTREAL



CASTLE & FILS

VITREAUX D'EGLISE...
GRISAILLE ET MOSAIC
PERSONNAGES ET TAB-
LEAUX

CLOCHES D'EGLISE

REFERENCES

BASILIQUE, SON EMINENCE CARD. TASCHEREAU
EGLISE, STE. THERESE P. Q.
" BUCKINGHAM P. Q.
" ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
SA GDR. MGR. OTTO ZARDINI, MILWAUKEE, WIS.
REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
ET PLUSIEURS AUTRES

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'Ecole des Arts).

ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et
Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 26½ STE-ELISABETH

MONTREAL.

ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-a-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière
satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE
| MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825,
DE EDMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

16} et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.

Téléphone No 1399.

PRIX MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumement.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL

CLOS }

Coin des rues Sanguinet et Dorchester.

TELEPHONE No. 106.

Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc

TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.